PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Lille, le 11/06/25

Le secrétariat de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Affaire suivie par : Françoise HÄHN
ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

Le président de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

à
Monsieur le maire
Mairie d'Ors
Place du Maréchal des logis Sourice
59360 Ors

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Arrêt de projet du PLU de la commune d'Ors

Avis sur le projet global

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu l'article L.153-16 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementale et interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 août 2015 modifié portant création de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2024, portant désignation et délégation de signature à monsieur Luc FERET, directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2025 portant composition de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Vu le courrier de saisine adressé à la CDPENAF le 12 mars 2025 ;

Vu l'exposé du dossier par les représentants de la commune et du bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 05 juin 2025 ;

Vu le rapport de la DDTM du Nord présenté en séance aux membres de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers le 05 juin 2025 ;

Entendu les membres de la commission départementale préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Nord ;

Considérant ce qui suit :

1. Les espaces agricoles, naturels et forestiers sur la commune d'Ors constituent un enjeu majeur de préservation, tant pour la biodiversité que pour le maintien des activités agricoles locales;
2. La commune, qui comptait 638 habitants en 2021, entend maintenir ce niveau de population dans le cadre de son objectif démographique à l'horizon 2036 ;
3. La commune estime son besoin en logements à 39 logements à l'horizon 2036, dont 19 sont réalisées au sein des dents creuses identifiées et 3 logements ont déjà été construits en 2021 ;
4. L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) prévoit 4 zones à envisager séparément, sur une période allant de 2021 à 2036, sur une surface en artificialisation de 0,5 hectare, principalement en pâture ;
5. Le projet de construction d'une caserne de pompiers, prévoyant une surface artificialisée de 7000 m², servira plusieurs communes environnantes ;
6. La commune a pris l'initiative de rendre 7 hectares de surface à vocation mixte de l'actuel plan local d'urbanisme (PLU) à la zone agricole ;

Les membres de la CDPENAF réunis à la direction départementale des territoires et de la mer, le 05 juin 2025, sous la présidence de M. Guillaume PACOT, adjoint à la cheffe du service études, planification et analyses territoriales de la direction des territoires et de la mer du Nord, représentant le Préfet du Nord empêché, émettent :

Un avis **favorable** à l'unanimité.

Le président de la commission ne prend pas part au vote.

Motivations :

La commission salue la volonté de la commune de présenter un projet situé dans la tâche urbaine et qui valorise le paysage du Cambrésis et de l'Avesnois.

Elle invite cependant La commune à se rapprocher du syndicat porteur du SCoT du Cambrésis, afin que le projet de construction de la caserne du SDIS soit intégré dans le compte foncier du SCoT et mutualisé entre les différentes communes concernées.

Le président de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Guillaume PACOT

Copie : DDTM 59 / Service territorial du Centre
Préfecture du Nord / DRCT
Sous-préfecture de Cambrai